



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	--

Délibération n°37

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Approbation du règlement intérieur de la commande publique

Le Code de la Commande Publique regroupe l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables aux contrats de Commande Publique.

Afin de confirmer les règles d'achat et les procédures internes applicables au sein de la Commune, il est décidé de formaliser un règlement intérieur de la Commande Publique, conformément aux principes fondamentaux de la Commande Publique, fixés par l'article L.3 du Code de la Commande Publique, à savoir :

- La liberté d'accès à la commande publique,
- L'égalité de traitement des candidats
- La transparence des procédures
- La bonne utilisation des deniers publics.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur de la Commande Publique.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le règlement intérieur de la commande publique de la Commune d'Ugine qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire